LES AGRESSIONS ANGLO-SAXONNES CONTRE NOS COLONIES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

voque à cet égard, sa volonté de respecter strictement l'engagement qu'il a déjà souscrit :

14e le Gouvernement français réaffirme aujourd'hui solennellement qu'il ne prendra jamais la responsabilité d'un acte qui pourrait compromettre nos relations avec le peuple américain. Il peut tenir ce langage, tout en restant fidèle aux obligations qui résultent pour lui des conventions d'armistice, il a conservé son indépendance et sa liberté d'action ;

15e le Gouvernement français est disposé à envisager et à négocier par l'intermédiaire de l'amiral Robert, Haut Commissaire de France, toutes les propositions qui pourraient lui être faites dans le respect de la souveraineté et de la neutralité française tendant à aménager le statut de nos possessions de l'hémisphère occidental et qui donneraient toutes garanties au Gouvernement féderal sur l'immobilisation de nos navires de guerre et de commerce, étant bien précisé qu'en aucun cas, ceux-ci ne pourraient être utilisés par les Etats-Unis ;

16e le Gouvernemnt fédéral qui sait que la France est dans le malheur et qu'elle fait tout pour assurer son redressement suivant ses nobles traditions nationales, prendrait une lourde responsabilité devant l'histoire en brisant par une violence injustifiée, les liens d'amitié qui ont toujours uni nos deux peuples.

Une déclaration de M. Pierre Laval

Après avoir donné connaissance de ces deux notes aux membres de la presse française et étrangère, le président Pierre Laval a déclaré :

« 1° La France n'abandonnera en aucun cas et quoique il advienne, aucun de ses droits de souveraineté sur les Antilles ;

» 2° les bateaux de guerre et de commerce qui sont actuellement dans les ports des Antilles, ne tomberont en aucun cas entre les mains d'aucune puissance étrangère ;

» 3° l'amiral Robert agit sous l'autorité du Gouvernement français et en accord avec lui. Aucune décision ne sera prise sans que le Gouvernement français ait donné son accord à l'amiral Robert, qui est son représentant qualifié aux Antilles ».

Des troupes américaines à Madagascar ?

Washington, 16. — Des journalistes américains ont demandé à M. Roosevelt s'il pouvait confirmer la nouvelle selon laquelle des troupes américaines auraient débarqué à Madagascar.

M. Roosevelt s'est contenté de dire: « Je ne puis vous répondre ».

Nouvelles manifestations anti-anglaises en France non-occupée

Vichy, 16. — Le secrétaire d'Etat à l'Information a annoncé vendredi que de nouvelles manifestations anglophobes ont eu lieu ces derniers jours dans de nombreuses villes de la région non-occupée de la France, tels que Grenoble, Perpignan, Narbonne, Avignon et Nice.

La population de ces villes y a pris part en grand nombre. Ces manifestations sont, comme auparavant « une protestation symbolique contre l'attaque anglaise contre Madagascar ». Partout dans les cortèges, les manifestants portaient des calicots avec des inscriptions anglophobes. En plus, des cris outrageants furent lancés contre l'Angleterre et son Premier ministre.

JACQUES DORIOT RÉCLAME UNE ACTION ÉNERGIQUE DE LA FRANCE, CONTRE LES ANGLO - SAXONS

Paris 16. — Clôturant la série de réunions qu'il vient d'effectuer durant six semaines, de Lille à Bayonne, M. Jacques Doriot a pris la parole ce soir à Saint-Denis, décrivant la situation extérieure de la France telle qu'elle apparaît depuis quelques jours.

Le fondateur et chef du P. P. F. a déclaré :

« Après Mers-el-Kébir, j'avais demandé à la France d'entrer en guerre contre l'Angleterre. On reconnaîtra avec moi que si nous avions agi de la sorte à l'époque, notre situation internationale serait plus brillante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

» Ce n'est pas en faisant des platitudes aux Anglais et aux Américains que la France peut se sauver, c'est en agissant résolument contre ceux qui se sont révélés nos pires ennemis. »

Un sous-marin coulé en Méditerranée par un contre-torpilleur italien

Rome, 16. — *Le Quartier Général des Forces armées communique :*

En Cyrénaïque, des formations de notre aviation ont attaqué avec succès des concentrations d'automobiles ennemies.

Des avions anglais ont attaqué Bengazi pendant la nuit. Un avion ennemi a été touché par la D.C.A. et abattu.

Les avions de l'Axe ont continué leurs attaques violentes contre les bases aériennes de l'île de Malte. Les chasseurs italiens d'escorte ont dispersé une puissante formation de Spitfire et en ont abattu quatre. Les chasseurs allemands en ont également abattu deux. Un de nos avions n'a pas rejoint sa base.

Un sous-marin ennemi a été coulé par un de nos contre-torpilleurs, sous le commandement du capitaine de corvette Francesco Aston, qui escortait un convoi dans la Méditerranée centrale.

UN ÉNERGIQUE MANIFESTE DE L'U. P. J. F.

L'Union Populaire de la Jeunesse Française (U. P. J. F.) a pris à Paris l'initiative du manifeste signé par toutes les organisations de Jeunes contre l'arrestation par les Anglais de Paul-Emile Robert, Chef des Jeunesses Canadiennes Françaises.

Voici les passages essentiels de cette proclamation :

« Les chefs des Organisations des Jeunes Français flétrissent l'ignoble attitude d'un ex-allié félon qui prétend asservir sept millions de Canadiens de sang français à ses intérêts enjuivés. Ils adressent à Paul-Emile Robert et aux maires de Montréal et Québec, emprisonnés pour la même cause, le salut de la mère-patrie. Ils jurent à leurs frères canadiens de mettre tout en œuvre pour qu'un jour leurs tortionnaires soient impitoyablement châtiés. »

Ainsi Paul-Emile Robert a été emprisonné pour avoir, comme les maires de Montréal et de Québec, déclaré que les Canadiens Français ne se battraient pas pour le Roi... d'Angleterre... Nous nous inclinons avec émotion devant le patriotisme de nos frères de race. Ils donnent un bel exemple à tous nos jeunes Gaullo-Swing.

Mais si les Canadiens Français refusent d'aller combattre en dehors de leur pays, on peut être assuré que ce n'est point en vertu d'une sympathie pour l'Allemagne ni d'une hostilité déclarée pour l'Angleterre.

Il ne s'agit, en l'occurrence, que d'un vieil attachement sentimental envers la France. A l'heure où la Grande-Bretagne développe une politique de plus en plus hostile à la France du Maréchal Pétain, au moment où les Etats-Unis attaquent directement une très ancienne possession française d'Amérique, les Canadiens, dont les sympathies n'ont jamais failli, refusent de s'associer, même de manière indirecte, à une action hostile envers la patrie de leurs ancêtres, la leur encore. Avec le gros bon sens qui les caractérise, ils ont compris d'emblée que la France, la vraie France, la France traditionnelle, était celle du Maréchal, et ils sont eux-mêmes demeurés trop remplis de l'ancienne tradition pour que leur cœur ait hésité une minute.

Au moment où les actes de piraterie anglo-saxons contre notre Empire colonial se multiplient, au moment où les Canadiens Français auraient dû, par intérêt, se rallier au soi-disant Comité National de la France dite Libre, ils n'ont pas hésité à prendre nettement position, quitte à en subir les conséquences.

Nous ignorons encore quel sort sera réservé à Robert et à ses compagnons d'infortune. Mais le Bureau Fédéral U. P. J. F., au nom de tous les U. P. J. F. du Nord, au nom de tous les jeunes gars du Nord, les assurent de leur sympathie et leur crie : « Courage... l'Angleterre expiera. »

Une liste de signataires d'un manifeste des Jeunes Français du Nord à leurs frères Canadiens est à la disposition de tous les jeunes qui voudraient s'associer à leurs camarades U. P. J. F. pour protester contre l'arrestation arbitraire de P.-E. Robert, au siège fédéral de l'U. P. J. F. : 4, Avenue Charles Saint Venant, Lille (1er étage). La permanence y est ouverte tous les jours de 8 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 19 h.

LES SOUS-MARINS ALLEMANDS COULENT UN NAVIRE A L'EMBOUCHURE DU MISSISSIPI

Amsterdam, 16. — On mande de Washington au service d'informations britannique qu'un navire de commerce des Etats-Unis a été torpillé et coulé à l'embouchure du Mississipi.

Genève, 16. — On mande de Washington :

Se référant au torpillage d'un grand cargo américain non loin de l'embouchure du Mississippi, le département de la Marine déclare que cette attaque est une des plus audacieuses que les sous-marins aient entreprises au large des côtes orientales des Etats-Unis. Le torpillage a eu lieu le 12 mai, vers 15 heures 30.

Vingt-sept membres de l'équipage du navire sur quarante et un ont pu être sauvés ; ils portaient des brûlures graves qui mettaient leur vie en danger. Un seul homme était indemne.

INDIGNES TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX ALLEMANDS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

aux Etats-Unis ont été amenés le 16 décembre dernier dans un hôtel situé assez loin de Washington. Ce n'est que pendant la matinée qu'ils pouvaient se promener dans le jardin de l'hôtel et dès le début de l'après-midi ils devaient s'enfermer dans l'hôtel. Pendant cinq mois, les internés n'ont eu aucun rapport avec le monde extérieur, et ils ne recevaient qu'un journal par jour.

Le navire suédois à bord duquel ils ont fait la traversée était vétuste et beaucoup trop petit pour recevoir 1.000 passagers, de sorte que même les plus mauvaises cabines et plusieurs salles étaient occupées.

De même les diplomates ont donné des précisions au sujet du traitement fait aux Allemands dans les différents Etats de l'Amérique latine. Ainsi, M. Reineback, ministre d'Allemagne au Guatémala, a raconté : « Lorsque j'ai quitté ce pays, le 6 janvier, en compagnie de mes collaborateurs, pour être interné aux Etats-Unis en attendant mon transfert en Europe, 116 Allemands domiciliés au Guatémala ont, contrairement à la parole donnée par le gouvernement, été soudain arrêtés et internés dans des conditions inhumaines à bord d'un navire pour être amenés au port américain de la Nouvelle-Orléans et ensuite être internés dans le camp de concentration de Blanding. Les femmes et les familles de ces internés durent continuer à séjourner au Guatémala. Le 2 mai, le deuxième convoi de vingt-trois hommes a été transféré au camp de Kennedy au Texas. »

Le gouvernement de Haïti a été particulièrement rigoureux à l'égard des Allemands habitant ce pays. Environ 1.200 Allemands ont été internés au Fort National, où le traitement laissait à désirer à tous les égards. Les toitures en tôle ondulée provoquent surtout une très grande chaleur. Vingt-sept Allemands ont été transférés au camp américain de Kennedy, à bord d'un navire américain sur lequel les Allemands furent placés dans le voisinage des salles de machines, sans éclairage et sans installations de ventilation.

On ignore tout au sujet du sort de bon nombre d'Allemands qui vivaient au Mexique. Tout ce qu'on sait à leur sujet c'est qu'après le départ du ministre, un grand nombre d'entre eux ont été arrêtés sous la prévention d'hostilité à l'Etat.

Au Pérou, non seulement les Allemands, mais également tous les membres du corps consulaire, à l'exception du ministre, qui avait été consigné à son domicile, ont été transférés dans un camp se trouvant dans une région infestée par la malaria, à tel point que cinq cas de malaria et deux autres de fièvre scarlatine ont été enregistrés. Plus de 200 personnes ont séjourné là pendant trois mois jusqu'à ce qu'elles aient été transférées en partie à la Nouvelle-Orléans, en partie à San-Francisco. Par ailleurs, 120 marins et 56 civils allemands ont été dirigés sur San-Francisco et transférés ensuite à Kennedy.

AU CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Sur la proposition du président Pierre Laval, le Conseil des ministres a chargé M. Gibrat, secrétaire d'Etat aux Communications, d'examiner l'ensemble des questions que pose la réparation des dommages de guerre et de soumettre au prochain Conseil des ministres des propositions à l'effet de tirer le meilleur parti des ressources dont nous disposons pour assurer dans le plus bref délai possible la reconstitution des biens détruits.

M. Joseph Barthelemy, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a exposé et fait approuver par le Conseil les grandes lignes de trois projets de loi tendant à améliorer le code de procédure civile.

M. Jacques Leroy-Ladurie, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, a informé le Conseil de l'Etat de la production agricole et de la situation du ravitaillement. »

LA GUERRE A L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

42 avions bolchevistes abattus

Berlin, 16. — Le Haut Commandement de l'armée communique :

Au cours de la journée d'hier, l'aviation bolcheviste a perdu quarante-deux appareils, dont quarante et un en combats aériens.

Désillusion britannique

Madrid, 16. — Le correspondant du journal « Ya » à Londres écrit que l'enthousiasme qui s'était manifesté en Angleterre lors de l'annonce de l'offensive russe contre Kharkov et que le « Times », suivi par d'autres journaux, avait attisé, a fait place à une profonde désillusion dès la publication du communiqué russe mentionnant la capture de 150 prisonniers allemands et de huit canons.

Les milieux militaires de Londres avouent explicitement que l'éclatante victoire allemande ne peut être minimisée par cette action offensive des Bolchevistes et que le « bulletin de victoire » soviétique n'a qu'un but : dorer la pilule des pertes subies dans la péninsule de Kertch. Même après la dure épreuve de cet hiver, les troupes allemandes, constate-t-on à Londres, sont encore supérieures aux troupes soviétiques par l'équipement et le moral. La Russie n'aura que peu de chances d'arrêter l'avance allemande déferlant comme un ouragan sur le pays. Les vastes espaces peuvent peut-être lui accorder un délai, mais non lui valoir des succès militaires.

La Loterie Nationale

LE PRÉ-TIRAGE DE LA CROIX-ROUGE

Nous avons publié hier les résultats du premier pré-tirage de la Croix-Rouge. Voici quelques précisions sur la façon dont pourront toucher leurs lots les heureux bénéficiaires de ce supplément de gain à la loterie.

On sait que la Croix-Rouge institue ce pré-tirage pour les six prochaines tranches. Ce pré-tirage a lieu exactement sept jours avant le tirage proprement dit de la Loterie nationale.

Le paiement des lots se fait de la manière suivante :

A) Paiement immédiat sur présentation du billet ou du dixième de billet gagnant à toute personne qui se rendra avant le tirage proprement dit de la tranche de la Loterie Nationale, à laquelle le pré-tirage se rapporte, au bureau des pré-tirages de la Croix-Rouge, 15, rue Feydeau, à Paris ;

B) Pour les gagnants du pré-tirage n'habitant pas Paris ou ne pouvant se rendre avant le tirage proprement dit de la Loterie Nationale à l'adresse indiquée, la méthode employée sera la suivante :

1) Les gagnants devront adresser avant le tirage proprement dit de la Loterie Nationale (le timbre du bureau de poste de départ faisant foi), une carte postale indiquant leur nom, adresse, ainsi que le numéro de leur billet gagnant et, dans le cas d'un dixième, toutes les indications reproduites sur le timbre de garantie du dixième, c'est-à-dire le numéro de la tranche et le numéro du dixième.

2) Lorsque le tirage de la Loterie Nationale aura eu lieu :

a) Si leurs billets ou leurs dixièmes de billets ne gagnent pas au tirage proprement dit de la Loterie Nationale, les gagnants du pré-tirage pourront les envoyer par lettre recommandée au bureau des pré-tirages de la Croix-Rouge, 15, rue Feydeau, à Paris, en rappelant les indications portées par eux sur leur première carte postale. L'envoi du billet ou du dixième de billet devra être fait dans un délai maximum de trente jours après le jour du pré-tirage. Les billets ou les dixièmes de billets gagnants pourront également être présentés au bureau des pré-tirages dans ce même délai de trente jours et seront payés immédiatement.

b) Si leur billet ou leur dixième de billet gagne aussi un lot au tirage proprement dit de la Loterie Nationale, les gagnants du pré-tirage pourront : dans le cas d'un dixième, se faire payer leur lot du tirage proprement dit, par leur vendeur habituel, exactement comme ils l'auraient fait si le pré-tirage n'existait pas, ils laisseront leur billet au payeur, mais décolleront le timbre de garantie qui, dans ce seul cas, pourra être séparé de son dixième après paiement. Ils enverront ensuite, ou présenteront ce timbre de garantie au bureau des pré-tirages de la Croix-Rouge, à Paris, en rappelant les indications portées par eux sur leur première carte postale. Le bureau des pré-tirages leur fera immédiatement parvenir leur lot.

DEUX BOMBARDIERS ANGLAIS ABATTUS SUR LA COTE DANOISE

Berlin, 16. — La nuit dernière, de faibles contingents de l'aviation britannique ont survolé la baie d'Héligoland et la côte occidentale danoise. Aucun dégât n'est annoncé. Par contre, d'après les informations dont on dispose à l'heure actuelle, deux des bombardiers britanniques ont été descendus.

Informations Régionales

Au Faubourg des Postes, à Lille, deux maisons se sont effondrées

Les dix locataires sont sortis indemnes des décombres

Un accident qui aurait pu faire des victimes, vient de se produire dans le vieux quartier du Faubourg des Postes, à Lille, à l'extrémité de la rue Balzac.

Deux maisons ouvrières abritant une dizaine de locataires, se sont subitement effondrées, samedi soir, vers 21 h., ensevelissant sous leurs poutrelles et moellons tous les habitants. Fort heureusement ceux-ci sortirent indemnes de ces ruines amoncelées au dessus d'eux.

DANS LE QUARTIER DES FOURS A CHAUX

La partie Sud de **Lille**, qui va de **Lezennes** à **Haubourdin** en s'étendant jusqu'à **Seclin**, est formée, on le sait, d'un sous-sol crayeux et une grande partie de cette craie a, vers la fin du XVIIe siècle, été extraite pour la construction des maisons et des monuments de la ville. Plus tard, cette craie, qu'on appelait « blanc de Lezennes », ou « pierre à chaux », fut employée pour alimenter les nombreux chaufours (fours à chaux) que les vieux lillois se rappellent avoir vu fonctionner. Ce sous-sol du Sud de Lille est donc creux, vidé et formé de souterrains grandioses, de carrières, analogues aux catacombes célèbres de Paris et de Rome, dans lesquels on cultive la chicorée et les champignons.

Sur ce sol, des habitations — sans caves — ont été édifiées, les unes en planches, les autres en briques et certaines en moellons-briques.

Ce sont donc, pour la plupart, des bâtisses légères, fragiles, facilement attaquées par les intempéries, bâtisses qu'il faut obligatoirement surveiller et fréquemment réparer, on le comprend.

L'ACCIDENT

20 heures étaient sonnées depuis quelques minutes. Dans deux maisons voisines de la rue Balzac, aux numéros 43 et 45, cinq ménages et leurs enfants se reposaient, à l'issue d'une longue semaine de travail.

Tout à coup, un craquement sinistre se fit entendre, suivit d'un déplacement d'air violent et d'un bruit infernal. Les habitants des deux immeubles, aveuglés par une poussière opaque montant rapidement, virent, en l'espace de quelques secondes, leurs logements vaciller, les meubles tournoyer, tandis que les planchers et murs s'affaissaient, les entraînant dans le gouffre. En un instant, l'immeuble portant le numéro 43 était complètement détruit. Les locataires du rez-de-chaussée, M. et Mme Ballenger, propriétaires, se retrouvèrent dans le couloir de l'habitation, en compagnie de M. Poppe. Ils ne perdirent heureusement point leurs sens et parvinrent rapidement à se dégager de leur fâcheuse position. A l'étage était demeurée, parmi les décombres, Mme Poppe. Son mari et M. Ballenger réussirent à dresser une échelle et à mener sur un sol plus stable, la pauvre femme, effrayée.

Tout l'immeuble appartenant à M. Ballenger, avons-nous dit, est affaissé et détruit. Seul, un pan de mur reste debout. Un poids assez conséquent de matériaux pèse sur lui et il sera prudent de le faire chanceler.

L'immeuble voisin, portant le numéro 45, n'en est pas moins complètement inhabitable.

M. et Mme Verbecken et leurs trois enfants, qui se trouvaient au moment de l'accident dans une pièce, purent fuir par leur jardin. M. et Mme Cliquenois se sont également tirés indemnes de la catastrophe.

Quant à Mme Babaert, locataire du 2e étage (dont le mari se trouvait au jardin), elle dut passer par les chéneaux voisins et pénétrer dans un immeuble contigu pour quitter le plancher branlant de sa demeure.

LES CAUSES DE LA CATASTROPHE

Nous avons pu causer avec les locataires des immeubles sinistrés. A peine remis de leur frayeur, et tandis qu'ils cherchaient dans les décombres, quelques-uns de leurs objets mobiliers les plus précieux, ils nous exposèrent les phases de cet accident.

A leur avis, c'est l'humidité régnant dans l'immeuble 45 qui serait cause de l'effondrement.

Après les fortes chutes de neige et gelées de l'hiver dernier, d'importantes fuites avaient, en effet, été constatées, à proximité du mur mitoyen. Les locataires de l'immeuble — déjà sinistrés au cours d'événements précédents — avaient bien adressé quelques réclamations au notaire de Mons-en-Barœul chargé de la gérance de la propriété. M. Ballenger lui-même était intervenu. Les services d'hygiène et de salubrité de la ville de Lille étaient, eux aussi, intervenus pour constater l'état lamentable d'une portion du mur de façade du second étage.

Hélas, diligence n'a point été faite ! Sans doute l'accident de samedi aurait pu être évité si les réparations nécessaires avaient été entreprises. L'eau ne se serait point infiltrée dans les moellons dont sont bâties les demeures. Elle n'aurait point non plus détérioré les charpentes et madriers, ainsi qu'on peut le constater en examinant les poutrelles jonchant le sol.

UNE ENQUETE EST OUVERTE

Samedi soir, dès qu'il fut averti des faits, M. le Commissaire de police de permanence s'est rendu sur les lieux, accompagné de son secrétaire et de plusieurs gardiens de la paix et a ouvert une enquête. Deux agents vont, depuis, rester en permanence pour canaliser la circulation.

Sous la conduite du lieutenant Tréfert et de l'adjudant Tottelet, une section de sapeurs-pompiers de la caserne Malus s'est également rendue sur les lieux. Les sapeurs ont dégagé les parties branlantes présentant un danger et mis en sécurité les objets précieux des locataires. Vers 22 h. 30, ils regagnaient leur caserne.

Au cours de la nuit, un craquement s'est à nouveau fait entendre. Rien ne s'est affaissé, mais l'on craint fort que les restes du second étage de l'immeuble 43 ne s'écroulent, entraînant dans leur chute ce qui demeure encore. Précisons que ce second étage a été construit en surélévation il y a quelques années. A-t-on pris à cette époque toutes les dispositions voulues et s'est-on assuré de la solidité et de la résistance de l'immeuble ?

Ajoutons enfin que l'Administration municipale lilloise a, de son côté, fait ouvrir une enquête et pris toutes dispositions utiles pour donner aux locataires des 43 et 45 de la rue Balzac, un nouvel abri.

Notons encore la générosité et le cœur charitable de voisins qui se sont offerts pour accueillir chez eux les malheureux sinistrés sortis indemnes de cette catastrophe.

FERMETURE DE COMMERCES

Par arrêté pris sur la proposition du Comité Départemental des Prix, M. le Préfet du Nord, Préfet de la Région de Lille, a ordonné la fermeture des établissements ci-après :

A compter du 18 Mai et jusqu'à décision définitive de justice :

M. VALEMBOIS Emile, négociant en grains, rue Emile Venot, à Onnaing.

A compter du 28 Mai 1942 et jusqu'à décision définitive de justice :

Mme NIBART, femme WATINE, commerçante en gros (maroquinerie), 22, rue Fontaine Delsaux à Lille.

A compter du 5 Mai et pour une durée d'un mois :

Mme VANDENBERGHE Angèle, marchande de fruits, légumes et confiserie, 2, rue de Fort Mardyck, à Petite-Synthe ;

Mme VANHOUTTE Malvina, femme DURETZ, débitante de boissons, 71, rue Briffaut, à Wattrelos ;

M. BUSSOLIN Marcel, marchand de tissus au détail, 35, rue Lucien Carlier, à Rosendaël.

RÉPARTITION DE MAIS PLANT

La Direction Régionale de la Production Agricole communique :

« Une répartition de maïs plant est prévue, mais le tonnage mis à la disposition de la région du Nord est très faible et ne permettra vraisemblablement de satisfaire les demandes que dans une proportion qui n'atteindra pas 10 % des tonnages antérieurement traités.

« Les agriculteurs doivent s'adresser à leur fournisseur habituel, qui leur donnera toutes indications utiles ».

PÉRIODES DE PÊCHE POUR 1942

Le Président de la Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Pisciculture agréées par le Ministère par application de la loi du 12 juillet 1941, informe les pêcheurs que les périodes pendant lesquelles la pêche est interdite, en vue de la reproduction du poisson, sont fixées comme suit pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais :

Saumon : du 1er octobre au 10 Janvier. Truite : du 1er mardi d'octobre au dernier vendredi de mars. Brochet : du 1er février au 31 mars. Tous poissons non mentionnés ci-dessus : 60 jours pleins à compter du mardi qui suit le 1er mai. Ecrevisses : du 16 octobre au 13 juillet. Grenouilles : 60 jours pleins à compter du mardi qui suit le 15 avril

T. S. F.

LUNDI 18 MAI

Concerts à 7 h., 8 h., 8 h. 30 (Jean Tranchant), 8 h. 40, 9 h. 20, 11 h. 30, 12 h., 12 h. 30, 13 h. 15, 13 h. 30, 14 h., 18 h. 15, 17 h., 17 h. 20, 17 h. 45, 18 h. 10, 18 h. 40 (Orchestres, Vedettes), 19 h., 20 h., 20 h. 15, 20 h. 35 — 18 h. : Chronique littéraire — Informations à 7 h. 30, 9 h. 30, 13 h., 18 h., 19 h. 45.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Lundi 18 mai 1942. — Soleil : Lever à 6 h. 7 ; coucher à 21 h. 28.

Aujourd'hui : Saint-Claudia. — Demain : Saint-Yves.

Limoges adopte Saint-Amand-les-Eaux

M. Ernest Couteaux, maire de St-Amand, a reçu samedi, la visite de Mlle Merlet, conseillère municipale de Limoges et déléguée de cette ville qui, on le sait, a adopté la ville de St-Amand-les-Eaux.

Mlle Merlet était accompagnée de notre confrère, M. Pierre Adam, rédacteur en chef du « Courrier du Centre » qui fut, pendant plusieurs années, journaliste dans le Nord.

Le maire de St-Amand a montré aux envoyés de la ville de Limoges, les destructions subies par la cité amandinoise et a étudié les moyens par lesquels pourrait se traduire le parrainage de la ville de la faïence par la ville de la porcelaine.

En l'honneur de Limoges, M. Maurice Lannoy, le carillonneur bien connu, a offert aux hôtes de M. Couteaux, un concert qui comportait notamment des vieux airs du folklore limousin. Cette délicate attention a été vivement appréciée.

MARCEL BUCARD Chef du Francisme prendra prochainement la parole à Lille

Nous apprenons la prochaine venue à Lille de Marcel Bucard, Chef du Mouvement Franciste. Ce groupement national, qui a réuni sous un même et seul drapeau, le tricolore tous les hommes de bonne volonté venus des différents horizons politiques pour rendre au pays sa véritable physionomie, est déjà bien connu dans notre région où le Commissaire Général à la Propagande, Paul Guiraud, a tenu récemment à la permanence du boulevard de la Liberté, une réunion qui suscita de nombreuses sympathies.

Le Francisme n'est pas un clan, une coterie politique, toujours disposée à marchander un ballotage électoral ou à monnayer quelques milliers de voix. C'est un mouvement en profondeur, à caractère totalitaire, à base socialiste dans le sens du mot, ne comportant pas d'équivoque, mettant en valeur les compétences. Intransigeant sur la moralité des responsables et prenant lui-même toute la responsabilité de ses paroles, de ses écrits et de ses actes.

Fondé par Marcel Bucard en 1932, le Francisme n'a pas été opportunément conçu pour les besoins d'une actualité de bon ton, et ne s'est pas engendré sur les routes lamentables de l'exode où un gouvernement incapable et criminel jetait des millions de Français sans défense, sans foyer et sans aide. Le Francisme, qui date bientôt de 10 ans, a voulu, désiré, appelé l'entente entre les peuples dans une collaboration pacifique et génératrice de mieux-être. Entre les innombrables courants politiques créés et entretenus par l'irresponsable démocratie à la solde de l'Etranger, lui seul, et le premier de tous, a jeté l'alarme et prévenu la Guerre. Lui seul, à une époque où cela paraissait audacieux, a osé clamer le désir d'une politique saine, loyale, réalisable par l'union de grands peuples qui se complètent, se valent et se peuvent mutuellement estimer.

Le Francisme, c'est la lutte contre la guerre tous les vingt ans; c'est la lutte contre la spoliation méthodique que pratique sur la classe ouvrière la finance internationale; c'est la suppression de l'oppression et de l'exploitation capitaliste de l'homme par l'homme. Le Francisme, Marcel Bucard vous le dépeindra prochainement à Lille, vous en exposera la doctrine, les buts et l'espoir. Ferme soutien du Maréchal et de son œuvre, Marcel Bucard, glorieux combattant des deux guerres, peut et doit être entendu par tous.

Nous reviendrons en temps utile sur la date et le lieu de cette réunion qui laisse prévoir un gros succès.

LE CHOCOLAT

Le communiqué de Préfecture publié le 13 mai ayant été mal rédigé, nous donnons aujourd'hui un texte plus clair :

« Il a été signalé que certains commerçants détaillants, ayant la vente du chocolat dans leur activité, honorent par anticipation les tickets de rationnement de cette denrée, s'écartant en cela des indications mentionnées sur le tableau de répartition des denrées alimentaires publié chaque mois par le C.A.R.D.A.

» Des sanctions vont être prises contre les commerçants qui ne se conformeront pas aux prescriptions diffusées à ce sujet.

» Afin que nul ne l'ignore, le tableau ci-après précise le mois que concerne chaque ticket des cartes de rationnement de chocolat émises en 1942, concernant toutes les catégories de bénéficiaires :

1° **Cartes émises en janvier 1942 :**

a) Carte blanche rayée vert (enfants de 3 à 6 ans, vieillards de plus de 70 ans) :

b) Carte blanche rayée rose (enfants de 6 à 20 ans).

— Ticket « C.1 », ration de février ;

— Ticket « C.2 », ration de mars ;

— Ticket « C.3 », ration d'avril.

2° **Cartes émises en avril 1942 :**

a) Carte bleue (enfants de 3 à 6 ans, vieillards de plus de 70 ans ;

b) Carte marron (enfants de 6 à 20 ans.

— Ticket « C.1 », ration de mai ;

— Ticket « C.2 », ration de juin ;

— Ticket « C.3 », ration de juillet.

En outre, il est rappelé aux commerçants que le ramassage des tickets par anticipation ainsi que la détention de cartes de rationnement sont formellement interdits et sanctionnés par les prescriptions de la réglementation en vigueur

En quatrième page : suite des INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les indemnités de bombardement

Un rapport de M. Plateel Maire d'Hazebrouck

Lors d'une réunion récente des maires des villes sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais, M. PLATEEL, maire d'Hazebrouck, dans un rapport d'une grande clarté, a traité comme suit, de la question à l'ordre du jour des indemnités de bombardement.

En voici le texte :

« En 1941, le Gouvernement a décidé d'attribuer des « indemnités de bombardement » aux fonctionnaires de l'Etat assurant leurs fonctions dans les communes soumises aux bombardements. Rien de plus équitable que cette décision. Aucune disposition n'a malheureusement été prise en faveur des fonctionnaires communaux exerçant leur activité dans les mêmes villes. L'autorité supérieure a simplement fait connaître qu'on ne mettrait pas obstacle aux mesures qui pourraient être prises par les Municipalités en vue d'étendre à leur personnel le bénéfice des avantages consentis par l'Etat à ses agents.

» Cette question, intéressant un grand nombre de nos communes, nous avons cru devoir l'évoquer à nouveau.

» Les Administrations municipales et les collectivités subordonnées (Hospices, Bureaux de Bienfaisance, etc...), ont donc été amenées tout naturellement à accorder à leur personnel les mêmes indemnités de bombardement que celles accordées par l'Etat à leurs agents. Elles ont obéi à un bien compréhensible souci d'équité et n'ont pas manqué de tenir compte du fait lorsque des bombardements se produisent, ce sont le plus souvent des agents municipaux (agents de police, sapeurs-pompiers, agents de la voirie) qui sont, en raison de leurs fonctions, le plus directement menacés.

» Les collectivités locales se sont, en conséquence, trouvées dans l'obligation d'inscrire à leur budget pour le paiement des indemnités de bombardement des sommes relativement importantes. La situation budgétaire des communes, déjà compromise par la guerre, s'en est alourdie et l'on s'est trouvé dans l'obligation déconcertante d'imposer un surcroît de charges à des populations qui souffrent elles-mêmes ou sont exposées à souffrir, dans leurs personnes et dans leurs biens, des bombardements aériens.

» Or, le Secrétaire d'Etat au Travail, par un arrêté en date du 10 novembre (J. O. du 19 novembre), a prévu l'attribution d'une allocation exceptionnelle aux salariés travaillant dans les lieux exposés, indemnité destinée à permettre aux travailleurs exerçant leur métier dans des localités exposées à des risques particuliers, de faire face aux charges résultant de cette situation.

» Bien mieux, un arrêté en date du 9 janvier 1942, fait connaître que lorsque des industriels auront appliqué à leur personnel les dispositions de l'arrêté du 10 novembre, les quatre cinquièmes de la dépense seront pris en compte par l'Etat, le dernier cinquième restant à la charge de l'entreprise.

» Les communes ne doivent pas être moins bien traitées que les particuliers. C'est pourquoi le Conseil municipal d'Hazebrouck a émis le 19 novembre 1941, le vœu que la dépense résultant de l'indemnité de bombardement soit couverte en tout ou en partie par une indemnité de l'Etat ou du Département.

» Il lui a été répondu que ce vœu n'était pas susceptible d'une suite favorable. Nous voulons espérer que cette réponse n'est pas définitive. La question, qui est une question de bon sens, de justice et de solidarité nationale doit être reprise et rien ne doit être négligé pour faire obtenir à nos communes la très légitime satisfaction qu'elles ambitionnent.

Le vœu déposé

» Nous proposons donc à nos collègues d'adopter le vœu suivant :

» Les Maires du Nord et du Pas-de-Calais, considérant qu'un arrêté en date du 9 janvier 1942, paru au « Journal Officiel » du 14 janvier, dispose qu'une indemnité exceptionnelle, destinée à compenser les charges spéciales supportées par les travailleurs exerçant leur emploi dans les localités exposées à des risques particuliers, est payée aux salariés des entreprises industrielles et commerciales ;

» Que ces indemnités de bombardement, payées par les patrons seront remboursées à ceux-ci dans la proportion de 80 % ;

» Que, par contre l'attribution de l'indemnité de bombardement au personnel, titulaire et auxiliaire, des différents services municipaux est laissée à la charge de la commune ;

» Qu'il serait injuste de demander un nouvel effort aux contribuables des localités exposées à des risques particuliers qui, dans des conditions très difficiles et au péril de leur vie ont continué à assurer le ravitaillement des populations soumises aux attaques aériennes ;

» Considérant enfin l'inégalité de traitement qui est faite au personnel municipal par rapport aux agents de l'Etat, alors que les uns et les autres sont soumis aux mêmes dangers et connaissent les mêmes difficultés ;

» Emettent le vœu : « Que cette question soit considérée par l'autorité supérieure et que les dépenses résultant de l'attribution de l'indemnité de bombardement au personnel des services municipaux soient prises en charge par la collectivité nationale. »

TIRAGES FINANCCIERS

CANAL DE PANAMA

Tirage du 15 Mai 1942

Le numéro 1.884.796 gagne 250.000 fr.
Le numéro 808.481 gagne 100.000 fr.
Le numéro 1.881.375 gagne 10.000 fr.
Le numéro 844.713 gagne 5.000 fr.

L'IMPOSSIBLE RANÇON

Par Léon GROC

— 21 —

— J'arrête ici, dit le savant, la première partie de l'expérience, sinon la chaleur deviendrait rapidement intenable. Cette première partie ne fait d'ailleurs ressortir que la propriété la plus simple, la moins fantastique du rayon « J ». En voici une autre.

Sur une tablette placée dans le coin opposé du laboratoire était posé un modèle réduit de moteur d'avion. Max le mit en marche, puis revint au mystérieux appareil.

A l'aide d'une seconde manette, il actionna rapidement le miroir parabolique, de manière à le changer de direction et à le placer face au moteur qui ronronnait régulièrement. Il tourna un interrupteur. Cette fois, au foyer du miroir, apparut un point blanc dont l'éclat obligea la jeune femme à détourner son regard. En même temps, le moteur s'arrêtait net.

— Ce que je réalise ici à quelques mètres de distance, affirma Max, je le réaliserais aussi aisément à plusieurs kilomètres. C'est dire que en cas d'invasion, je pourrais arrêter les avions, les autos, les tanks de l'ennemi, protéger les villes ou les armées par une barrière invisible, infranchissable.

Haletante, Jacqueline regardait son amant qu'une exaltation transfigurait.

Il poursuivit d'un ton prophétique :

— Certes, mon père l'amiral, mes aïeux, s'ils avaient eu entre les mains un tel engin, auraient pu être tentés de s'en servir pour dominer le monde... Quant à moi, ce que j'apprécie en lui, c'est qu'il peut rendre la guerre impossible.

Jacqueline le regardait toujours éperdue d'admiration.

Max reprit :

— Le rayon « J » n'est pas seulement une arme défensive admirable. Il peut être encore une arme offensive redoutable. Je te dirais même que c'est cela qui me fait hésiter à divulguer son existence. Je ne le ferais que si mon pays était l'objet d'une agression. Mais je veux te donner une idée de ses autres propriétés.

De nouveau, il avait éteint l'étincelle blanche qui avait un instant brillé au foyer de l'appareil. Il tourna un nouvel interrupteur, et cette fois, ce fut un reflet vert qui apparut à la surface courbe du miroir.

— Plus encore que tout à l'heure, dit-il, garde-toi de te placer sur le trajet du rayon !

Cela dit, il atteignait une cage où une demi-douzaine de souris grignotaient des miettes de pain. Il l'ouvrit. Les bestioles s'élancèrent en trottinant sur les dalles.

Max avait remis la main sur la manette de direction. En un clin d'œil le miroir s'inclina de telle sorte que les souris furent soumises à son rayonnement. Cela dura moins d'une seconde. Max éteignit presque aussitôt. A la place où grouillaient tout à l'heure les souris, il n'y avait plus qu'un petit tas de cendres.

Jacqueline, le cœur serré, contemplait cette infernale machine qui tuait à distance, sans bruit.

— Là encore, expliqua Max, je peux agir de plus loin et en plus grand. Imagine une armée pourvue de centaines d'appareils semblables à celui-ci, auprès desquels les canonniers seraient remplacés par des ingénieurs, et vois quels affreux ravages elle pourrait opérer !... Tu conçois maintenant pour quelles raisons puissantes, j'ai gardé rigoureusement secrète cette invention ; pourquoi tu es la seule en qui j'ai une confiance assez absolue pour partager mon secret.

Un immense et noble orgueil gonfla le cœur de Jacqueline. La seule ! Elle était la seule que Max jugeait digne de sa confiance ! Il ne s'était pas trompé, son secret serait bien gardé !...

D'une voix que l'émotion faisait trembler elle s'écria :

— Ainsi tu fais des découvertes merveilleuses, et qui devraient parer ton nom d'une gloire inégalable, et tu refuses cette gloire. Ton invention merveilleuse est enfermée derrière cette porte que seule avec toi, je sais ouvrir ; au lieu d'accepter l'admiration des foules, tu te contentes de la mienne !... Il est vrai qu'elle est d'une qualité telle, d'une sincérité si profonde qu'elle peut déjà t'apporter une joyeuse fierté.

Il la considéra, et l'amour brillait dans ses yeux.

— Ma chère Jacqueline, dit-il, que m'importent la foule et le monde entier, quand je sens ton cœur si près du mien. Mais cette invention doit rester ignorée tant qu'elle n'aura pas pour objet de détruire la guerre, et que les esprits ne seront pas assez préparés à cette seule utilisation de la plus grande machine à tuer qu'ait jamais connue l'humanité. Si cela t'amuse que le nom de ton amant porte l'auréole de la renommée, notre cinéma en relief et sans écran, quand il sera connu, t'apportera ce plaisir, je pense. J'attends, pour le divulguer, qu'il soit tout à fait parfait, et j'ai encore quelques petites choses à faire avant de le livrer à la curiosité publique. Mais tu vois que je ne me trompais pas quand je te disais que ce n'était là qu'un jeu auprès de mes autres travaux.

Il se tourna vers un petit coffre, encastré dans le mur derrière l'appareil.

— Ici, dit-il, dans ce coffret, dont la porte s'ouvre à l'aide des mêmes lettres et des mêmes chiffres que celle de cette pièce elle-même, sont déposés les plans, les calculs, les formules, tous les documents enfin qui ont trait aux rayons « J »...

Avant de quitter la chambre au miroir infernal, Jacqueline jeta un regard sur le pitoyable amas de poussière qui avait été, quelques instants plus tôt, une petite troupe de bestioles agiles. Son imagination lui montra une immense armée humaine ainsi réduite en cendres. Elle eut un frisson d'épouvante. Mais en songeant que l'inventeur de l'effarant engin se refusait à l'employer comme instrument de mort, elle sentit que son amour pour cet homme prenait un caractère d'adoration tendre qui le rendait semblable à ce que les héroïnes de la Fable devaient éprouver pour les dieux de l'Olympe.

XIII

CHANTAGE

Dans le jardin de la villa des Roses, la petite Anne-Marie, la tête posée sur les genoux de sa mère, disait :

— Comme tu es restée longtemps sans venir me voir, méchante maman.

— Ta maman a dû voyager, intervint Mme Fleury. Elle a des obligations professionnelles, tu t'en rendras compte quand tu seras plus grande. Si elle n'écoutait que son cœur, elle serait toujours auprès de toi.

La petite regarda sa marraine d'un air mutin. Les grands mots d'« obligations professionnelles » étaient pour elle lettre morte. Et les petits discours de Mme Fleury lui apparaissaient comme une de ces choses nécessaires et ennuyeuses auxquelles il fallait bien qu'elle se conformât, comme se laver les mains avant les repas, faire une page d'écriture tous les matins, ou s'essayer à tenir une aiguille.

Cependant Jacqueline expliquait doucement :

— Je suis allée en voyage, ma chérie...

— Et tu ne m'as pas emmenée, protesta l'enfant.

Jacqueline devint soucieuse. C'était la première fois que la fillette se montrait si exclusive. On eût dit qu'elle devinait qu'elle n'était plus seule à occuper le cœur et les pensées de sa maman, et qu'une obscure jalousie sourdait en elle contre l'inconnu qui usurpait une part de la tendresse de Jacqueline. La jeune femme s'en effrayait un peu

— Ai-je donc, pensait-elle, quelque chose de changé ? Mon grand amour apparaît-il sur mon visage ?

Et elle songeait que, tout à l'heure, le pauvre Claude, venu lui-même faire une courte visite à sa voisine, l'avait considérée avec une sorte d'étonnement douloureux, comme s'il avait eu l'intuition, lui aussi, de l'événement qui transfigurait l'existence de Jacqueline.

Précisément, Claude revenait. Elle le voyait franchir la barrière et s'approcher. De nouveau, l'acuité de son regard clair gêna un peu Jacqueline, qui rougit légèrement en se demandant si sa passion irradiait à ce point de ses traits.

La fillette s'exclama :

— Voici mon ami Claude ! Heureusement qu'il était là, lui !

— Il est vrai, fit Mme Fleury, que Claude a été pour la petite un compagnon très précieux ; non seulement il est venu chaque jour, dans l'intervalle de sa cure, lui tenir compagnie, mais encore il l'a promenée dans la forêt chaque fois qu'il faisait beau et que lui-même n'était pas trop las.

Le jeune homme arriva auprès des deux femmes juste à propos pour recevoir le compliment de Jacqueline.

— Vous êtes vraiment très gentil, monsieur Claude, de vous intéresser à cette fillette et de lui consacrer tant de minutes.

— Je n'y ai aucun mérite, répondit-il en rougissant à son tour. C'est pour moi un véritable plaisir.

Il n'ajouta pas cette fois : « Elle vous ressemble tant ! » mais son regard exprima une si fervente admiration que la jeune femme baissa les yeux, flattée et attristée tout ensemble.

— Pauvre garçon, songeait-elle, s'il savait !

Claude reprit :

— A propos de ces promenades, je voudrais vous signaler quelque chose. A cette même auberge du « Cheval Blanc », où vous garez votre voiture quand vous venez à Pontchartrain, loge depuis quelque temps un homme, un inconnu, qui s'intéresse beaucoup à votre Anne-Marie.

(A suivre).